

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 21 novembre 2017 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, M. Thomas Howard, Mme Isabelle Patry, Mme Susan McKay, Mme Leslie-Anne Barber et M. Scott McDonald.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général, M. Dominic Labrie, chef de service – Communications et directeur adjoint par intérim ainsi que quelques contribuables.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h30.

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

- Diane Lacasse - Déplore le mauvais état du centre communautaire de Luskville de même que du chemin Westbrook.
- Susan Birt - Demande au nouveau conseil de travailler avec les propriétaires et la FRAPP afin de trouver une solution aux enjeux relatifs aux chemins de tolérance.
- Carol Carpentier - Réclame que le nouveau conseil facilite l'accès à l'eau aux résidents du Projet McKay.

**17-11-3255**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 et des séances extraordinaires du 19 et du 26 septembre 2017
- 5. Administration**
  - 5.1 Transferts budgétaires
  - 5.2 Liste des factures à payer
  - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de novembre
  - 5.5 Rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
  - 5.6 Conteneur pour la Maison de la Famille de Quyon
  - 5.7 Acquisition des terrains de suite aux inondations printanières d'avril et de mai 2017, tel que demandé par le ministère de la Sécurité publique
  - 5.8 Création de surplus affectés
  - 5.9 Demande d'autorisation de dépense – Allocation de transition
  - 5.10 Commission de toponymie - Officialisation du chemin de l'Aventure
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Mesures disciplinaires – Employé # 10-0026
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Approbation de coûts supplémentaires au contrat du projet de réfection du chemin de la Montagne – Phase 2, lot 1
  - 7.2 Programme TECQ 2014-2018 – Révision du plan d'intervention
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
- 10. Loisirs et culture**
  - 10.1 Association des Motoneigistes du Pontiac Inc. – Droits de passage et autorisation d'implanter des panneaux de signalisation « traverse de motoneiges »
  - 10.2 Observatoire Pontiac
  - 10.3 Entretien des patinoires
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux :

a) animaux

**13. Dépôt du registre de correspondance**

13.1 Registre de correspondance des mois de septembre et d'octobre 2017

**14. Période de questions du public**

**15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par: Isabelle Patry  
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

**17-11-3256**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 ET DU 26 SEPTEMBRE 2017**

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 et des séances extraordinaires du 19 et du 26 septembre 2017.

Adoptée

**17-11-3257**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (NOVEMBRE 2017)**

Il est

Proposé par : Leslie-Anne Barber  
Appuyé par : Scott McDonald

ET RÉSOLU QUE la Municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **474 563,00\$**.

Adoptée

**17-11-3258**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Il est

Proposé par : Isabelle Patry  
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement des factures au montant de **162 076,78\$** (voir annexe) pour la période se terminant le 31 octobre 2017 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**17-11-3259**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES**

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 30 août au 7 novembre 2017, le tout pour un total de **1 723 964,80\$** (voir annexe).

Adoptée

**17-11-3260**

**LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017**

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Susan McKay

ET RÉSOLU d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A, pour un montant total de **54 760,26\$** taxes incluses.

Adoptée

**Le directeur général dépose le rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 30 août au 7 novembre 2017.**

**17-11-3261**

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UN CONTENEUR À DÉCHET POUR LA MAISON DE LA FAMILLE DE QUYON**

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille de Quyon est un organisme à but non-lucratif qui appuie les familles et les résidents de la municipalité Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac souhaite continuer à appuyer la Maison de la Famille de Quyon et son service de comptoir vestimentaire

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs ont fait des efforts importants pour réduire leurs rejets textiles et autres, notamment en concluant une entente avec 3RQuébec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que l'on doit poursuivre les efforts de sensibilisation afin que les donateurs fassent un meilleur tri;

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Isabelle Patry

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac assume, pour une durée maximale d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, les coûts d'un conteneur à déchet de 2 verges à la Maison de la Famille de Quyon, dans un emplacement sécurisé et à être utilisé seulement par la Maison de la Famille de Quyon.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'on invite la Maison de la Famille à ajuster sa prochaine demande de soutien au programme de reconnaissance des organismes en tenant compte des coûts de location du conteneur.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac demande instamment à la Maison de la Famille de Quyon de poursuivre ses efforts de sensibilisation et continue à chercher des solutions pour réduire le volume de rejet destiné à l'enfouissement.

Adoptée

**17-11-3262**

**ACQUISITION DE TERRAINS SUITE AUX INONDATIONS PRINTANIÈRES D'AVRIL ET DE MAI 2017, TEL QUE DEMANDÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE les propriétés mentionnées ci-bas ont subi de lourds dommages lors des inondations printanières;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont choisi de se prévaloir de l'allocation de départ offerte par le ministère de la Sécurité publique et de céder leur terrain à la Municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires s'engagent à respecter tous les engagements déterminés par le Ministère en vertu du décret 495-2017, soit, notamment:

- Informer leur créancier hypothécaire;
- Obtenir, avant le début des travaux, tous les permis et approbations nécessaires;
- Procéder à la démolition de leur résidence en conformité avec les lois et règlements ou l'aliéner à un tiers qui s'assurera de déplacer le bâtiment ;
- Éliminer les fondations en conformité avec les lois et règlements en vigueur;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par : Leslie Anne Barber

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac s'engage à acquérir, pour la somme nominale de 1,00\$ chacun, les lots suivants :

- 2 683 190, situé au 71 chemin Bord-de-l'Eau;
- 2 683 198, situé au 122 chemin Bélisle;
- 2 683 175, situé au 108 chemin Belisle;
- 2 683 176, situé au 112 chemin Bélisle;
- 5 073 560, situé au chemin 84 Bord-de-l'Eau;
- 2 683 167 et 2 755 672, situés au 113 chemin Bord-de-l'Eau;
- 2 684 173, situé au 11 chemin Terry-Fox.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE l'acte de cession et autres actes nécessaires soient préparés par Me Lisa Gallinaro aux frais de la Municipalité de Pontiac.

Adoptée

### **17-11-3263**

#### **CRÉATION DE SURPLUS AFFECTÉS**

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt #03-16 pour la réfection du réseau routier ;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt #05-16 pour la construction du centre communautaire à Quyon ;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt #09-17 le pavage du projet Lusk ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de ces projets sont toujours en cours et que les règlements d'emprunt ne sont pas contractés ;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement d'intérêt, normalement dû après 6 mois, a été budgété en 2017 et que les contribuables ont été taxés en conséquence ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Susan McKay

ET RÉSOLU QUE ce conseil crée des surplus affectés pour les règlements d'emprunt suivants afin de réserver ces sommes pour le premier paiement d'intérêt :

- Surplus affecté pour le réseau routier : 50 000,00\$;
- Surplus affecté pour le projet du centre communautaire à Quyon : 37 500,00\$
- Surplus affecté pour le projet Lusk : 9 308,00\$

Adoptée

### **17-11-3264**

#### **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSE – ALLOCATION DE TRANSITION**

CONSIDÉRANT le règlement # 104-90 concernant une allocation de transition;

Il est

Proposé par : Leslie-Anne Barber  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil fixe le versement de cette allocation en deux (2) paiements pour l'employé # 15-0005.

Adoptée

**17-11-3265**

**COMMISSION DE TOPONYMIE - OFFICIALISATION DU CHEMIN DE L'AVENTURE**

CONSIDÉRANT QU'un nouveau projet domiciliaire est en cours de réalisation sur le lot 2 683 360;

CONSIDÉRANT QUE le projet domiciliaire comporte un chemin en forme de fer-à-cheval se rattachant au chemin de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer ce chemin à la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a suggéré un toponyme pour le chemin;

Il est

Proposé par : Scott McDonald

Appuyé par : Isabelle Patry

ET RÉSOLU QUE ce conseil avise la Commission de toponymie du Québec de procéder à l'ajout nécessaire afin que le chemin de l'Aventure soit officialisé.

Adoptée

**17-11-3266**

**MESURES DISCIPLINAIRES – EMPLOYÉ # 10-0026**

CONSIDÉRANT les événements du 4 septembre 2017;

CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire de l'employé # 10-0026;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête disciplinaire et la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général s'est prévalu de son pouvoir de suspendre un employé en vertu du *Règlement 06-17 relatif aux pouvoirs et obligations additionnels du directeur général de la Municipalité de Pontiac*;

Il est

Proposé par : Leslie-Anne Barber

Appuyé par : Isabelle Patry

ET RÉSOLU d'entériner la suspension imposée par le directeur général à l'employé # 10-0026, soit pour une période de 1 mois à partir du 4 octobre 2017.

Adoptée

**17-11-3267**

**APPROBATION DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES AU CONTRAT DU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE – PHASE 2 LOT 1**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire compléter la phase 2 lot 1 du projet de réfection du chemin de la Montagne ;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires au contrat sont nécessaires afin de réaliser le projet ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de réalisation du projet a été octroyé à l'entreprise R.H Nugent Ltée, conformément aux dispositions légales en vigueur et qu'un prix a été soumis lors de l'appel d'offres pour la réalisation du déblai première classe, soit le déblai de roc;

CONSIDÉRANT QUE des quantités supplémentaires de ce qui avait été prévues au contrat ont été rencontrés durant l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts supplémentaires sont le résultat de la présence de roc non détectable avant la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QU'environ 650 m3 de roc sera à enlever, et que 210 m3 ont été prévus au bordereau de soumission ;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les coûts supplémentaires pour un maximum de 30 000,00\$ pour du déblai de première classe à prévoir au contrat.

Adoptée

### **17-11-3268**

#### **PROGRAMME TECQ 2014-2018 – RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui la concerne pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le directeur des infrastructures et des travaux publics propose la programmation des travaux inscrits dans la liste annexée :

Il est

Proposé par: Scott McDonald  
Appuyé par: Susan McKay

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le directeur général et le directeur des infrastructures et des travaux publics à présenter le programme révisé de travaux admissibles au programme TECQ 2014-2018 au nom de la Municipalité de Pontiac.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**  
**PROGRAMME DE LA TECQ 2014-2018**  
**PROGRAMMATION DE TRAVAUX**  
**NOVEMBRE 2017**

**Usine de production d'eau potable**

1. Changement des compresseurs d'air comprimé, ajout d'un assécheur d'air réfrigérant supplémentaire et quincaillerie.
2. Agrandissement au bâtiment pour l'ajout d'une salle pour les compresseurs et la chambre à réaction.
3. Chambre à réaction en acier inoxydable avec support pour l'installation à l'intérieur.
4. Ajout d'un système de refroidissement pour les générateurs d'ozone.
5. Ajout d'un générateur d'ozone.
6. Changement de l'interface et de l'ordinateur du système.
7. Modification de l'emplacement de l'injection de chlore.
8. Ajout d'une sortie extérieur de prise d'eau brute.
9. Remplacement des refroidisseurs d'ozone existants, dont le concept est mal adapté pour résister au concept de traitement, par une technologie résistant à l'ozone.

**Réseau d'aqueduc**

1. Ajout de vannes de réseaux.
2. Construction d'une réserve incendie répondant aux critères du secteur urbain Quyon.

**Réseau d'égouts sanitaires / aqueduc**

1. Réfection du tronçon des réseaux des rues Saint-John et Saint Andrew – problématique de contre-pente dans le réseau sanitaire.

**Réseau d'égouts pluvial**

1. Mise en place d'une vanne (check valve) avec pompe et génératrice.

**Eaux potables et eaux usées – complexe municipal**

1. Eau potable : Alimenter en eau potable le complexe municipal (Hôtel de ville, centre communautaire et bibliothèque) : utilisation d'un puits artésien au lieu d'un puits de surface et mise en place d'une unité de traitement d'eau potable.
2. Eaux usées : Procéder à la mise en place d'un système de traitement des eaux usées afin de remplacer les systèmes existants rendus à la fin de leur vie utile.

**Réfection de la chaussée**

1. Réfection du chemin des Pères Dominicains entre la route 148 et le chemin Sapinière.
2. Réfection du chemin de la Montagne entre les numéros civiques #1887 et #1900.

Adoptée

**17-11-3269**

**ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DU PONTIAC INC. – DROITS DE PASSAGE ET AUTORISATION D'IMPLANTER DES PANNEAUX DE SIGNALISATION « TRAVERSE DE MOTONEIGES »**

CONSIDÉRANT la demande de droits de passage sur les chemins et emprises de la municipalité de Pontiac émanant de l'Association des Motoneigistes du Pontiac Inc.;

CONSIDÉRANT la demande visant l'implantation de panneaux de « traverse de motoneiges » sur divers chemin municipaux émanant de l'Association des Motoneigistes du Pontiac Inc.;

Il est

Proposé par : Susan McKay  
Appuyé par : Leslie-Anne Barber

ET RÉSOLU QUE la Municipalité approuve la liste soumise pour un droit de passage sur les chemins municipaux (Annexe 1), en plus d'un droit de passage limité sur le terrain du 24 chemin du Ferry et accepte la demande de l'Association des Motoneigistes du Pontiac Inc., concernant la signalisation des traverses de chemins municipaux telle que présentée (voir Annexe 2), et qu'elle réitère la nécessité de respecter la réglementation en vigueur.

Adoptée

**17-11-3270**

**OBSERVATOIRE PONTIAC**

CONSIDÉRANT QU'Observatoire Pontiac propose l'établissement d'un observatoire sur le site de la CCN près des chutes de Luskville;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Populaire des Collines-de-l'Outaouais, le CLD des Collines-de-l'Outaouais, la Commission de la Capitale Nationale et la Municipalité de Pontiac ont démontré leur intérêt à participer à ce projet qui permettra de bonifier l'offre touristique dans la municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a offert (résolution 16-12-3007) de participer à l'achat des équipements nécessaires au démarrage de l'observatoire, pour un maximum de 5000,00\$, conditionnellement à la participation des autres partenaires identifiés par Observatoire Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a offert de supporter Observatoire Pontiac en acceptant d'étendre les garanties d'assurance municipale à cet organisme pour responsabilité civile, responsabilité civile des administrateurs et dirigeants et protection couvrant les biens;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par : Isabelle Patry

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte d'étendre les garanties d'assurance municipale à Observatoire Pontiac pour une période de trois ans.

Adoptée

**17-11-3271**

**ENTRETIEN DES PATINOIRES**

CONSIDÉRANT QUE les contrats d'entretien des parcs et patinoires pour le parc récréatif de Luskville ainsi que le parc Soulière-Davis seront échus le 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'ayant récemment acquis le parc récréatif de Quyon, la Municipalité de Pontiac est aussi responsable de l'entretien de la patinoire à Quyon ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des patinoires municipales pour la saison hivernale 2017-2018 doit être assuré dans un délai très rapide ;

Il est

Proposé par : Susan McKay  
Appuyé par : Isabelle Patry

ET RÉSOLU de mandater la responsable des loisirs et de la vie communautaire afin de proposer un prolongement aux contrats d'entretien des patinoires, qui sont présentement en vigueur pour les parcs Soulière-Davis et Luskville, afin de couvrir la saison hivernale 2017-2018.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater la responsable des loisirs et de la vie communautaire afin de proposer un contrat de gré à gré d'entretien de la patinoire municipale du parc récréatif de Quyon pour la saison hivernale 2017-2018.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE le coût total de ces trois contrats s'élève à un maximum de 27 000,00\$ (taxes applicables incluses), issu du poste budgétaire 02-701-50-519.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

- |                  |  |
|------------------|--|
| Susan Birt       | - Déploire le mauvais état des routes dans son secteur (Canal, Cimetière, etc).  |
| Melvin Maxsom    | - Demande si la Municipalité compte se départir de sa sableuse usagée.   |
| Manon Carpentier | - Demande à quel moment le projet de compostage domestique débutera.   |
| Robert Allard    | - Demande à quel endroit sera situé le nouvel observatoire du Pontiac  |
| Philippe Lauzon  | - Demande à quel moment le conseil prendra-t-il une décision concernant la nouvelle rampe de mise à l'eau.<br>- Demande si le conseil compte réviser la norme minimale pour la largeur des chemins concernant la réglementation sur la prise en charge des chemins de tolérance. |
| Carol Carpentier | - Presse le conseil de prendre une décision concernant la construction d'une rampe de mise à l'eau   |
| Thomas Soulière  | - Demande des précisions concernant les points 5.4 et 5.6 à l'ordre du jour.<br>- Met en garde le conseil concernant le partage des assurances municipales avec les organisations à but non lucratif de la Municipalité.   |

**17-11-3272**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par: Thomas Howard  
Appuyé par: Leslie-Anne Barber

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h55 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRESSE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*